

# Règlement Intérieur

Toute personne a accepté en payant sa cotisation ou sa location de respecter ce règlement.

## 1/ Horaires d'utilisation du court

- de 7h00 à 23h00 du 1er mai au 30 septembre
- de 8h00 à 22h00 du 1er octobre au 30 avril

## 2/ Utilisation

L'utilisation du court est strictement réservée à la pratique du tennis. Le port de chaussures de tennis (ou équivalentes) est obligatoire.

**Tout joueur doit être :**

**Soit adhérent du club,**

**soit invité par un adhérent détenteur d'une carte « invité »,**

**soit s'être acquitté d'un ticket temporaire**

Pour faciliter le contrôle, tout joueur doit déposer sa carte de membre, ou son ticket temporaire, dans le casier prévu à cet effet à l'entrée du court.

Dans le cas où les cartes n'y seraient pas placées, les joueurs devront interrompre leur partie pour la présenter à la demande d'un membre du comité.

**L'impossibilité de présenter sa carte entraîne automatiquement la sortie du court.**

**La carte de membre est exclusive, elle ne peut en aucun cas être prêtée**

## 3/ Réservations

Le tableau des réservations est affiché le mercredi pour la semaine suivante

Le comité se réserve le droit de bloquer des plages horaires pour les formations tennis (écoles et stages)

**On ne peut s'inscrire qu' 1 heure maximum par tranche de réservation.**

**Il est interdit de réserver une heure avant d'avoir joué la précédente.**

**Le nom et prénom de chaque joueur doit figurer dans les cases de réservation**

Une heure réservée est considérée libre après un retard de 10 mns.

Tous les membres du comité sont habilités à corriger les abus sur le tableau de réservation.

## 4/ Recommandations

Il est demandé à chacun de laisser le court propre après usage (bouteilles, papiers, balles usagées, etc..dans les poubelles, les bouteilles en verre étant prohibées) et d'impérativement refermer le court à clef

## 5/ Validité

Le présent règlement est révisable par le comité directeur du club.

Son affichage vaut application.

## 6/ Application

Les membres du Comité Directeur sont chargés de veiller à l'application du présent règlement.

**Le non respect du règlement peut amener le comité à prendre des dispositions pouvant aller jusqu'à la radiation, conformément à l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts.**

Il est fait appel à la bonne volonté et la sportivité de chacun pour une stricte application du présent règlement.

Toutes les remarques concernant ce règlement sont bienvenues sur  
[secretaire@vesseaux-tennis.fr](mailto:secretaire@vesseaux-tennis.fr)